



Département de l'Allier
Arrondissement de Montluçon
Commentry Montmarault Nérès Communauté
Tél : 04.70.07.40.83
Mail : mairie-chappes@wanadoo.fr

COMPTE RENDU de la séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 13 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

- Transcription des pouvoirs
- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2026
- Elections Sénatoriales : Election délégué et suppléants
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Pouvoirs : 3
Excusés : 3

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BOUDET Delphine, QUICHON Marjorie, SIDERE JérémY, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absent excusé : BLANCHET Elisabeth, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline

Pouvoir : De BLANCHET Elisabeth à SIDERE JérémY
De BOULICAUD Alain à ASSELINEAU Thierry
De LOTTIN Pauline à AUMAITRE Richard

Désigné en secrétaire de séance : BLANC Guillaume

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CHAPPES (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire de la commune.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Conseil Municipal du 12 mai 2026, ainsi que celui du 29 avril 2026 n'ayant pas été approuvé auparavant.

Monsieur BLANC Guillaume est désigné secrétaire de la séance.

D2026-CM4-01 : Elections Sénatoriales

Monsieur le maire, procède à l'appel du conseil municipal et dénombre huit conseillers présents et indique que le quorum est respecté.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le maire et de deux conseillers municipaux les plus âgés : Messieurs ASSELINEAU Thierry et SOMMEILLER Philippe ainsi que de deux conseillers les plus jeunes : Mesdames SOMMEILLER Marine et QUICHON Marjorie à l'ouverture du scrutin.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Monsieur, le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

La candidature enregistrée :

- Monsieur AUMAITRE Richard

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	: 11
- bulletins blancs ou nuls	: 0
- suffrages exprimés	: 11
- majorité absolue	: 6

Ont obtenu :

- Monsieur AUMAITRE Richard : 11 voix

Monsieur AUMAITRE Richard,

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur, le maire invite en deuxième temps le conseil municipal à procéder à l'élection des suppléants.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur BLANC Guillaume
- Madame QUICHON Marjorie
- Madame SOMMEILLER Marine

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	:11
- bulletins blancs ou nuls	:0
- suffrages exprimés	:11
- majorité absolue	: 6

Ont obtenu :

- Monsieur BLANC Guillaume : 11 voix
- Madame QUICHON Marjorie : 11 voix
- Madame SOMMEILLER Marine : 11 voix

Monsieur BLANC Guillaume, Madame QUICHON Marjorie et Madame SOMMEILLER Marine ayant obtenu le même nombre de suffrages, ils sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales du plus âgés au plus jeune.

Le procès-verbal dressé et clos à 19h15.

Affiché et transmis immédiatement par voie dématérialisée en Préfecture.



Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.).

Délibération

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de CHAPPES, le vendredi 5 juin 2026 à dix-huit heures et trente minutes.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Messieurs ASSALINEAU Thierry et SOMMEILLER Philippe les plus âgés et de Mesdames QUICHON Marjorie et SOMMEILLER Marine, les plus jeunes présents.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

- Monsieur AUMAITRE Richard

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

- Monsieur AUMAITRE Richard : **11 voix**

Monsieur AUMAITRE Richard

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur BLANC Guillaume
- Madame QUICHON Marjorie
- Madame SOMMEILLER Marine

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

- Monsieur BLANC Guillaume : **11 voix**
- Madame QUICHON Marjorie : **11 voix**
- Madame SOMMEILLER Marine : **11 voix**

Monsieur BLANC Guillaume, Madame QUICHON Marjorie et Madame SOMMEILLER Marine
ayant obtenu le même nombre de suffrages, ils sont proclamés élus en qualité de délégués
pour les élections sénatoriales du plus âgés au plus jeune

Fait à Chappes,

Le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

Le Maire
AUMAITRE Richard



QUESTIONS DIVERSES :

La Poste :

Démission de Madame BAR Isabelle qui terminera son contrat effectif le 08 juillet 2026.

Madame SOUBRAS Laura prendra son relais à partir du 24 juin 2026.

Les horaires seront changés et communiquer au plus vite aux administrés ainsi qu'aux différents responsable de La Poste.

L'épicerie fonctionnera dès début juillet.

Commission intercommunale pour l'accessibilité :

Suite à la constitution de la commission intercommunale pour l'accessibilité, le conseil municipal dans l'obligation de nommé un référent, décide à l'unanimité de présenter Monsieur ASSELINEAU Thierry.

Fond de concours :

Monsieur Le Maire doit se renseigner auprès de Madame PENIN Marie, communauté de commune, pour connaître s'il est possible de cumuler le fond de concours sur deux années de suite, car pour cette année 2026 ceci n'a pas été réalisable.

Logiciel iConnect :

La secrétaire explique et demande s'il est possible de prendre l'adhésion à iConnect afin de faciliter son travail en comptabilité.

L'adhésion est aux alentours de 165€/an.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Garderie/RPI :

Un compte rendu des différentes réunions à ce sujet sera fait prochainement.

Un sondage des parents d'élèves au près des différentes écoles destinés aux parents devrait être fait afin de connaître leurs attentes et leurs besoins.

Un document sous forme de trame explicative doit être construit et donner au Centre social.

Biens communaux :

La commission des biens communaux devrait prochainement statuer sur des achats divers, dont une cafetière à la hauteur de 439€ TTC, de dons de canapé et de lave-vaisselle pour le logement de la mairie.

Centre Social :

Un document explicatif sera remis concernant un sondage sur la garderie et l'aide aux devoirs auprès des parents d'élèves.

Un second document expliquant les motivations de la commune afin de récupérer la garderie et l'aide aux devoirs.

Un troisième document fournit par Madame l'inspectrice académique Madame JUBLIN, envoyé au Centre Social et à la Communauté de Commune Commentry Nérès.

L'ordre du jour étant épuisé et aucunes autres demandes ou questions étant formulées, la séance est levée à 20h00.

**La secrétaire de séance,
BLANC Guillaume**

**Monsieur le Maire,
Richard Aumaitre.**

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
D-2026-CM4-01	Elections Sénatoriales	4-6

COMMUNE DE CHAPPES
FEUILLE D'EMARGEMENT
Conseil Municipal N°4
Le 05 Juin 2026

ASSELINEAU	Thierry	
AUMAITRE	Richard	
BLANC	Guillaume	
BLANCHET	Elisabeth	J. SIDERE 
BOUDET	Delphine	
BOULICAUD	Alain	T. ASSELINEAU 
LOTTIN	Pauline	
QUICHON	Marjorie	
SIDERE	Jérémy	
SOMMEILLER	Marine	
SOMMEILLER	Philippe	